***DEMANDE PONCTUELLE A DIRIGER UNE THESE EN CODIRECTION***

Arrêté du 7 août 2006 – Art. 17 : Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

* par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou
* par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l’éducation nationale ;
* par les personnels des établissements d’enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;
* par d’autres personnalités, titulaires d’un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d’établissement, sur proposition du directeur de l’école doctorale et après avis du conseil scientifique de l’établissement.

|  |
| --- |
| DOCTORANT |
| NOM : Prénom : Ecole Doctorale : Unité :  |
| DIRECTEUR DE RECHERCHE |  | CODIRECTEUR non HDR |
| Nom : Prénom : Titre : Grade : Lieu d’exercice :  Mail : Téléphone : Date et signature :**Joindre une lettre motivant la codirection**  |  | Nom : Prénom : Titre : Grade : Lieu d’exercice :  Mail : .........................................................Téléphone : Date et signature :**Joindre un CV et une liste de vos publications** Fournir une lettre motivant la codirection où il sera précisé le nom, prénom de l’étudiant et le sujet de thèse. |
| AVIS DU RESPONSABLE DU LABORATOIRE |  | **AVIS DU DIRECTEUR DE L’ECOLE DOCTORALE** |
| Avis : Favorable Défavorable   Le : Signature :*Si défavorable, joindre un courrier* |  | Avis : Favorable Défavorable  Le : Signature :*Si défavorable, joindre un courrier* |
| **Pour le Président et par délégation le Vice-Président Recherche** Accordée :  Refusée :  Date : ……………………………………… Signature :  |